

Lean mil huit cent quatre vingt six le quatorze
février à Nive, le Conseil municipal de la commune de Comblès,
est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour se réunir,
février sous la présidence de M. Charvié Maire.

Étaient présents M. M. Badaillac, adjoint de Safford
Deluchapt, Dalard, Peinein, Devix, Charvié président
M. Devix, a été nommé secrétaire et qu'il a accepté.

M. Le Président expose au conseil municipal de faire
conformément à la loi du 5 avril 1884, la liste préparatoire et
répartiteurs, comprenant douze internes et huit externes.

Après délibération, le conseil municipal propose les
noms suivants: savoir:

Internes.

- | | | | |
|------------------------------|---------------|--------------------------|---------------------|
| 1 ^o M. de Safford | prop. Charvié | 2 ^o Badaillac | adjoint Douz. |
| 2 ^o Campet | prop. Maulin | 3 ^o Rivet | Thomas, C. V. Rigel |
| 3 ^o Devix | Charvié | 4 ^o Bouyer | par R. de Safford |
| 4 ^o Deluchapt | par id | 5 ^o Deluchapt | par id |
| 5 ^o Devix | Peinein | 6 ^o Rogue | Medat Rigel |
| 6 ^o Peinein | Charvié | | |
| 7 ^o Dalard | par id | | |

Externes.

- | | | |
|---|---|--|
| 1 ^{er} Maupin de Bourguignons. Cit ^{on} Savoye. | } 5 ^e Guillard Jean P. Larochefoucauld | |
| 2 ^e Jany Lacombe mini. notaire Luroth | | 6 ^e de Sacrouille l'Estime Savoye. |
| 3 ^e Antoiny Jean P. Nonibeau 11 ⁶ Jany | | 7 ^e Cogeul et Pava. Rejissant Chama |
| 4 ^e Gamaliel Benoit Notaire Chama | | 8 ^e Pourrut Durivis doct. à Lyon |

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits, et ont signé
 les membres présents excepté Deluchapt pour ne savoir faire.

J. Baudouin, Jany Durig, De Laspans, Polaud
 J. Durig

Même séance

M. le Maire présente au conseil municipal une demande
 du sieur Jeanet Pierre, conseil de la classe N^o 5, tendant à obtenir
 une dispense de service militaire comme soutien de famille pour
 que son père est atteint d'infirmités qui à chaque moment peu-
 vent le empêcher de travailler.

Le Conseil après examen, et délibération, met un avis
 favorable et est d'avis qu'il soit fait droit à la demande
 du sieur Jeanet Pierre dit Emile.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits, et ont signé
 les membres présents excepté Deluchapt qui a déclaré ne savoir faire.

J. Baudouin, Jany Durig, De Laspans, Polaud
 J. Durig